

La

Semaine Religieuse

DE
Québec

VOL. XXII

Québec, 8 janvier 1910

No 22

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 337. — Les Quarante-Heures de la semaine, 337. — Feu M. l'abbé Chabot, 338. — Nominations ecclésiastiques, 338. — Procédés confraternels, 338. — Le jour de l'an, 339. — Avis sur le jeûne eucharistique, 340. — La prière « O bon et très doux Jésus », 341. — La cause de Bernadette, 341. — Triste statistique, 343. — Foi d'enfant ! 345. — L'état de la religion catholique dans la république du Brésil, 346. — Le français d'aujourd'hui, 347. — Bibliographie, 350.

Calendrier

— o —

9 DIM.	b	I après l'Épiphanie. Du dim. dans l'octave. <i>Kyp.</i> du dim. II Vêp.,
10 Lundi	b	4e) [mém. de l'oct.
11 Mardi	b	5e) Jour de l'octave de l'Épiphanie, <i>semid. privilg.</i>
12 Mercre.	b	6e)
13 Jeudi	b	Octave de l'Épiphanie.
14 Vend.	b	S. Hilaire, évêque et docteur.
15 Samd.	b	S. Paul, 1er ermite.

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

10 janvier, Saint-Apollinaire. — 12, Couvent de Saint-Laurent, I. O. — 14, Saint-Joachim.

M. l'abbé Laurent-Bénoni Chabot, ancien curé de Saint-Basile, décédé le 1^{er} du courant à l'Hôte-Dieu de Québec, était membre de la société ecclésiastique Saint-Joseph, de la Congrégation du Petit Séminaire de Nicolet, et de la société d'une messe (section diocésaine).

Archevêché de Québec, le 3 janvier 1910.

EUG.-C. LAFLAMME, ptre,
secrétaire.



Feu M. l'abbé Chabot



Ce prêtre défunt était né à Saint-Charles (Bellechasse) le 5 septembre 1834; il était par conséquent âgé de 75 ans et 4 mois. Ordonné prêtre, à Québec, le 15 septembre 1867, il fut vicaire à Lévis de 1867 à 1871; puis curé de Stoneham et Valcartier, de 1871 à 1874. De cette dernière date jusqu'à 1901, il fut curé de Saint-Basile.

En 1901, il prit sa retraite au Pensionnat Saint-Louis de Gonzague. En ces derniers mois surtout, la maladie dont il souffrait lui causa des souffrances continues et très vives, qu'il endura avec la plus édifiante résignation.

Ses funérailles ont eu lieu mardi matin, le 4 janvier, à la chapelle des Sœurs de la Charité. S. G. Mgr l'Administrateur a chanté le service funèbre et donné l'absoute. S. G. Mgr Grouard, plusieurs prélats et un nombreux clergé y assistaient. L'inhumation s'est faite ensuite au cimetière de Mastai.



Nominations ecclésiastiques



Par décision de S. G. Monseigneur l'Administrateur, ont été nommés :

- M. l'abbé Odilon Guimont, curé de Sainte-Appolline;
- “ “ J. Lavoie, vicaire à Saint Roch de Québec;
- “ “ Louis Bolduc, vicaire à Saint-Joseph de Lévis;
- “ “ O.-E. Parent, vicaire à Saint-Patrice de Fraserville;
- “ “ Paul Levasseur, vicaire à l'Ancienne-Lorette.

Procédés confraternels



A l'*Action sociale*, de Québec; à l'*Union*, de Woonsocket, R. I., Etats-Unis, et à l'*Ami des Sourds-Muets*, de Montréal, qui ont eu l'attention d'adresser à la *Semaine religieuse*, par

voie postale, leurs vœux de bonne année, nous offrons nos remerciements et les souhaits que nous formons pour leur plein succès dans leur œuvre excellente de presse catholique. Ces mêmes bons souhaits, nous les adressons aussi, de tout cœur, à tous nos confrères de la presse canadienne qui mènent le combat pour l'Église et pour la patrie.

Le jour de l'an

Suivant la tradition, le clergé de Québec, régulier et séculier, est venu à l'Archevêché, le 31 décembre, offrir à Sa Grandeur Mgr l'Administrateur ses respectueux hommages et ses meilleurs vœux, à l'occasion du nouvel an qui allait commencer. Mgr Marois, vicaire général, a dignement interprété les sentiments de tous, en disant à Sa Grandeur combien le clergé était fier de l'œuvre sociale déjà accomplie par Elle, soit avant, soit depuis son accession à l'épiscopat, surtout dans la croisade contre l'intempérance et dans le domaine de la presse catholique.

Faisant écho au regret de l'absence de S. G. Mgr l'Archevêque et à la confiance du renouveau de santé que ce voyage d'Europe vaudra à notre vénéré Pasteur, exprimés par Mgr le Vicaire général, Monseigneur Roy voulut ne s'adresser au clergé qu'au nom de Mgr l'Archevêque, présent au milieu de nous par la pensée et par le souvenir. La veille au soir, un cablogramme, daté de Paris, avait apporté à Sa Grandeur les bons souhaits de Mgr l'Archevêque à son clergé, à l'occasion du jour de l'an. Après avoir donné lecture de cette touchante dépêche, Mgr l'Administrateur pria le clergé de recevoir, comme de la bouche de notre vénéré Archevêque, les deux recommandations, qu'il voulait lui adresser, de s'adonner de plus en plus à la pratique assidue de la prière et au ministère de la parole évangélique.

Puisse la bénédiction que Monseigneur donna ensuite, à la grande famille sacerdotale qui l'entourait, être féconde en fruits de grâce et de sanctification.

Le 1^{er} de l'an, après la grand'messe paroissiale, S. G. Mgr l'Administrateur, accompagné des prélats et des prêtres de la

maison épiscopale, a reçu les citoyens qui sont venus lui offrir leurs souhaits d'heureuse année. Le défilé des visiteurs, accourus de tous les quartiers de la ville, a été l'un des plus considérables que l'on ait vus. Le premier ministre de la Province, le maire de Québec, l'évêque anglican, les juges, et toutes les sommités civiles et militaires ont prit part à cette brillante réception.

— o —

Avis sur le jeûne eucharistique

— o —

Nous lisons dans la *Revue de l'Archiconfrérie du Cœur eucharistique à Rome*, les avis suivants destinés à corriger quelques erreurs sur le jeûne eucharistique.

« Le Pape Pie X, voulant faciliter la réception de la sainte communion aux personnes malades ou infirmes qui ne sont pas en danger de mort, leur a permis de rompre le jeûne eucharistique, mais dans les conditions suivantes, strictement déterminées.

« Il faut que ces personnes :

« 1° Soient alitées depuis un mois, se levant tout au plus quelques heures par jour ;

« 2° Sans l'espoir assuré d'une prompte convalescence ;

« 3° Qu'elles prennent l'avis de leur confesseur ;

« 4° Alors, elles pourront communier une ou deux fois par mois. Les personnes qui demeurent dans une maison où l'on célèbre la messe, peuvent communier une ou deux fois par semaine ;

« 5° Bien qu'elles aient pris quelque chose, depuis minuit, par manière de boisson seulement.

« Certains catholiques mal renseignés ont donné de ce décret les interprétations les plus larges et les plus erronées. Ils se sont imaginé que les personnes légèrement malades ou indisposées pouvaient rompre le jeûne, à volonté, absorber des tasses de lait ou de bouillon et venir ensuite communier à l'église ! C'est une erreur. Le Pape ne dispense du jeûne que dans les conditions énumérées ci-dessus.

« Les personnes *gravement* malades demeurent totalement dispensées du jeûne, mais doivent s'entendre avec leur confesseur, pour la réception de l'Eucharistie à domicile. »

La prière « O bon et très doux Jésus »

— o —

Nous communiquons à nos lecteurs les deux documents suivants, qui font foi dans toutes les questions que peut soulever la récitation de cette prière indulgenciée.

1° Est-ce que les prières prescrites pour gagner des indulgences, soit plénières, soit partielles, doivent être récitées à genoux ?

Non, à moins que cette condition ne soit inscrite dans l'acte de concession de l'indulgence.

Réponse de la Sacrée Congrégation des Indulgences, le 18 septembre 1862. (*Decreta authent.*, n° 398.)

2° Le 31 juillet 1858, à propos de la prière : « O bon et très-doux Jésus », la même Congrégation, voulant éviter aux fidèles toute méprise, décida de consulter le Souverain Pontife pour qu'il daignât préciser, avec sa bienveillance apostolique, les conditions à remplir par les fidèles pour gagner l'indulgence plénière en cause.

Sa Sainteté déclara que ladite indulgence plénière était gagnée par les fidèles de l'un et de l'autre sexe qui, vraiment repentants, s'étant confessés et ayant communié, récitent dévotement la prière : *O bon et très doux Jésus* en n'importe quelle langue, pourvu que la traduction en soit fidèle, devant une image quelconque du très saint Crucifié, et en outre prient pendant un certain temps aux intentions de Sa Sainteté. (*Decreta authent.*, n° 386.)

Il résulte de ces deux documents que :

1° La prière : *O bon et très doux Jésus* ne doit pas être nécessairement dite à genoux ;

2° Que la présence de l'image du Crucifié n'est requise que pour la prière elle-même, et non pour celles qui suivent aux intentions du Souverain Pontife.

(Sem. relig. de Tournai.)

La cause de Bernadette

— o —

Le tribunal ecclésiastique chargé d'instruire la cause de Bernadette Soubirous, la voyante de Lourdes, en religion

Sœur Marie-Bernard, a fait ouvrir son tombeau. Bernadette fut inhumée en 1879, dans le couvent des Sœurs de la Charité, à Nevers. Le corps a été trouvé intact, en parfait état de conservation. On l'a placé dans un cercueil neuf et remis dans le tombeau qui a été à nouveau scellé.

Il n'y a pas à douter—ajoute, à cette information, la *Semaine religieuse* de Cambrai — que l'humble enfant qui fut dix-huit fois favorisée, il y a un peu plus de cinquante ans, des apparitions de Marie Immaculée, ne monte un jour sur les autels. Le seul fait du choix que fit d'elle la Sainte Vierge pour appeler les foules à la prière serait un indice de prédestination. Mais Bernadette fut en outre toute sa vie l'âme douce et cachée qui resta digne de la grâce que le ciel lui avait ainsi accordée. Elle pratiqua des vertus simples, évita l'éclat, ne se glorifia jamais de ce qu'elle avait vu, et s'efforça d'être à la hauteur de sa vocation de religieuse, c'est-à-dire détachée de ce monde et pleinement en Dieu. Plus d'une guérison, paraît-il, fut obtenue sur son tombeau.

M. Auguste Roussel racontait, en outre, l'autre jour, dans l'*Univers*, un fait, au moins singulier, qui date d'avant sa mort.

La mère d'un enfant de trois ou quatre ans, dont les jambes n'étaient pas encore déliées, avait fait vainement le pèlerinage de Lourdes pour y obtenir la guérison de cet enfant. Poussée par une inspiration qui résistait à tout raisonnement, elle vint à Nevers, et au couvent de Bernadette, avec l'idée que, si elle parvenait à faire porter un moment son enfant par Bernadette, celui-ci serait guéri.

Sur cette idée qui la possédait tout entière, elle s'ouvre à la Supérieure qui, tout d'abord, la repousse absolument. Non, non, elle ne communiquera pas ce désir à Bernadette. Ce serait aller contre la règle à laquelle on a soumis Bernadette qui doit rester étrangère aux choses de Lourdes. Emue toutefois par cette douleur, la Supérieure se recueille un instant, et tout à coup : « Eh bien ! soit, j'y consens, mais à la condition que Sœur Marie-Bernard ne saura rien de la situation de l'enfant. » La mère le promet, assurant que la chose était facile, puisque l'enfant, d'apparence, n'offrait rien d'anormal. Elle essuie ses larmes, et en compagnie de la Supérieure, descend au jardin où se promenait, souffrante, Sœur Marie-Bernard.

Celle-ci, les voyant venir, voulait se retirer, mais la Supérieure, l'appelant, lui fait savoir qu'elle désire causer seule

avec la dame qui l'accompagne, et pour le faire plus commodément, elle ordonne à Sœur Marie-Bernard de prendre l'enfant dans ses bras pour quelques instants et d'en avoir grand soin. Ainsi fut fait; mais voici qu'au bout d'un moment, l'enfant s'agite, manifestant l'intention d'aller vers sa mère. La Sœur essaie de le calmer, mais en vain. Bientôt il devient si turbulent qu'il lui échappe des bras, glisse à terre et se met à courir vers sa mère. Ses jambes étaient dénouées. Il était guéri.

Confuse, Sœur Marie-Bernard, qui ne savait rien de l'état antérieur de l'enfant, s'approche du groupe et s'excuse auprès de sa Supérieure d'avoir si mal gardé l'enfant confié à ses soins. Sans vouloir prendre garde à l'émotion de la mère, la Supérieure renvoie sans trop de sévérité la religieuse, pendant que, sur ses pas, l'heureuse mère lui cri involontairement : « Eh bien, Madame la Supérieure, ne vous l'avais-je pas dit ? »

Triste statistique

L'Eclair a publié dernièrement les résultats d'une enquête qu'il a faite sur le recrutement du clergé en France. Il range les diocèses, à ce point de vue, en bons, moyens, inférieurs.

Dans la catégorie des BONS sont classés, dans cet ordre, Paris, 350 élèves, — Cambrai, 315, — Arras, chiffre de l'année précédente, — Rodez, 200 au lieu de 430, — Mende, même chiffre que précédemment, — Dijon, qui avait 100 élèves en 1898, n'en compte plus que 32. Mais la rentrée qui, en 1898, avait été de 30, a été cette année de 43, — Luçon, les chiffres sont stationnaires, — Bourges, dans ces huit dernières années, a vu diminuer d'un quart le nombre de ses séminaristes, — Bayonne, qui avait 180 élèves au Grand Séminaire en 1900, n'en a plus que 130. Au Petit Séminaire, la baisse a été d'un tiers, puis de moitié. Depuis 1908, les chiffres se relèvent, — Bordeaux, 110 grands séminaristes; au Petit Séminaire, le chiffre des nouveaux est de 50, — Coutances, les chiffres ont un peu baissé. Les départements de Bretagne conservent leur contingent.

Les MOYENS. Amiens. En 1898, le Petit Séminaire comptait 250 élèves; en 1908, un peu plus seulement de la centaine.

Le Grand Séminaire, qui avait une moyenne de 20 élèves, n'en compte plus que 15.

Autun. Le Grand Séminaire, de 120 élèves est descendu à 53. Au Petit Séminaire, la diminution des élèves est de près de moitié.

Angoulême. De 90 élèves, le Grand Séminaire est descendu à 45, et le Petit Séminaire, de 125 à 60.

Aire. Au Grand Séminaire, la baisse est de 50% depuis douze ans, au Petit Séminaire, de 75%. Ce mouvement a été arrêté il y a trois ans, mais il n'y a pas encore de relèvement.

Besançon. Au Grand Séminaire, en 1897, 166 élèves ; en 1909, 130. Aux Petits Séminaires, 172 au lieu de 465.

Saint-Flour. Le chiffre des entrées au Grand Séminaire a baissé, depuis dix ans, de moitié au moins. Depuis deux ans, le chiffre tend à s'élever.

Viviers. Un cinquième en moins, depuis dix ans, au Grand Séminaire ; dans les Petits Séminaires, 110 au lieu de 187.

Périgueux. 40 élèves au Grand Séminaire, au lieu de 100 il y a dix ans ; au Petit Séminaire, 60 au lieu de 150.

Lyon. 50 prêtres meurent par an ; depuis six ans, il n'y a plus en moyenne que 35 ordinations par an, alors qu'il y en avait 115 il y a vingt ans.

Rouen. En 1902, le Grand Séminaire comptait 160 élèves, il n'y en a plus que 80.

Toulouse. Grand Séminaire, en 1908, 120 élèves ; en 1909, 75. Petits Séminaires, 400 élèves, aujourd'hui, 150.

Tarbes. Depuis dix ans, le Petit Séminaire est passé de 250 élèves à 125 environ, et le Grand, de 80 à 45.

Reims, Orléans, Beauvais, diminution d'un tiers au moins.

Séze. Diminution de moitié.

LES INFÉRIEURS. Albi. La diminution des élèves du Grand Séminaire est de plus des deux tiers.

Montauban. Grand Séminaire, 80 élèves en 1899, aujourd'hui, 30.

Saint-Dié. Grand Séminaire, en 1897, 130 élèves ; en 1909, 49. Petit Séminaire, en 1897, 140 élèves ; en 1909, 35.

Agen. En 1898, Grand Séminaire, 120 élèves, en 1909, 38.

Limoges. Depuis dix ans, le nombre des élèves a diminué de plus de 50%.

Foi d'enfant !

— o —

Ce gamin-là m'intriguait !

Chaque soir, après la classe, je le voyais empoigner sa petite sœur, une pauvrete de six à sept ans, haute comme un champignon et pas plus ferme, bien sûr :

— Allons, Louissette, vite : c'est pour papa, tu sais !

Et sans même détourner la tête, avec des : vite ! vite ! à tout instant, il l'entraînait au trot.

Et ainsi depuis deux mois, deux grands mois, sans une minute d'arrêt à la vitrine du marchand d'images ou l'étagère du marchand de sucreries.

Son nom, Bertrand, le petit Bertrand, était tout ce que j'en savais. Il pouvait avoir dix ans, douze au plus, et sa mine pâlotte, qu'éclairaient pourtant deux yeux pleins d'esprit et de feu, disait bien haut quelles privations il avait déjà vues.

Où pouvaient-ils bien courir ainsi ?

Un soir, la curiosité me prit de les suivre, et me voilà à leur suite, les filant comme un policier des bandits, hâtant mon pas pour le régler sur leur course.

Ah ! ce ne fut pas long. Une rue, deux rues, un coude à droite : ils disparurent derrière une porte.

Grande et toute simple, imposante dans sa nudité, une croix de fonte dominait l'entrée, et autour, en couronne d'or, éclairaient ces simples mots : *Venite adoremus*. (Venez, adorons.)

Mes petits étaient venus s'agenouiller dans l'ombre d'une chapelle retirée.

J'eus de la peine à découvrir Bertrand. — En un coin bien obscur, tout au fond du sanctuaire, il se tenait immobile, silencieux, le regard rivé à l'autel, et de sa paupière une larme glissait lentement comme le signe d'une âme brisée.

Accrochée à son habit, la fillette priait aussi : un doux murmure s'échappait de ses lèvres innocentes, des *Ave*, sans doute appris sur le sein de sa mère.

Oh ! le douloureux mystère que cachait tant d'innocence et tant d'amour !

Je sortis devant eux, et comme ils passaient près de moi, en reprenant leur course, j'entendis le petit qui disait :

— Vite, Louissette ! Si papa allait plus mal !

— Mais non, répondit la fillette, tu sais bien ce qu'a dit Monsieur le curé : « Tout ce qu'on demande au bon Jésus, il vous le donne ! »

A quelques jours de là, voyant mes deux petits enfants s'en aller par un autre chemin, j'osai les aborder. « Eh bien, leur dis-je, et papa ? »

— Papa ? répondit la mignonne fillette, papa, mais il est guéri ! Nous avons dit au petit Jésus qu'il nous le fallait. Il nous l'a rendu !

Ah ! si nous avions la foi naïve des enfants, cette foi qui soulève les montagnes !

L'état de la religion catholique dans la république du Brésil

Le R. P. Burnichon, S. J., vient de publier, dans les *Études religieuses*, une étude très documentée sur la situation de la religion catholique au Brésil, autrefois et aujourd'hui.

Selon le très savant auteur, les catholiques brésiliens n'ont pas su profiter de l'ère de détente et de vrai libéralisme qui depuis 1890 a succédé à plus d'un siècle d'oppression césarienne. Tandis que le catholicisme fait de rapides progrès dans les pays protestants et anglo-saxons de l'Amérique du Nord, il s'étiole parmi les nations catholiques de l'Amérique latine.

Le P. Burnichon a cherché à démêler les causes de cette décadence, et il a trouvé :

1° La pénurie des prêtres. Aux Etats-Unis, il y a 15 000 prêtres pour 13 millions de catholiques, soit 1 prêtre pour 867 fidèles. Au Brésil, on compte à peine 1 prêtre pour 15 000 catholiques. Le Brésil offre donc l'exemple, peut-être unique au monde, d'un peuple pétri par le catholicisme, tout imprégné encore de foi catholique, très attaché à ses traditions religieuses, et qui ne recrute plus son clergé. Sans l'appoint qui lui vient de la vieille Europe, le clergé brésilien se réduirait à quelques centaines de prêtres d'un zèle médiocre et d'une valeur morale douteuse. Les familles les plus chrétiennes se

font presque une loi de s'opposer, avec la dernière énergie, à la vocation ecclésiastique des jeunes gens.

2° La singulière attitude de ce clergé brésilien, qui passe son temps à déplorer la perte des avantages pécuniaires que lui valait son asservissement. Le clergé brésilien a encore conservé, du régime monarchique, un goût excessif pour les distinctions et les titres. Léon XIII a même dû écrire à l'évêque brésilien une lettre pour protester contre la multiplicité abusive des titres.

3° La décadence lamentable des Ordres monastiques, dont il a fallu opérer presque de force la réforme à l'aide des instituts venus d'Europe. Les religieuses françaises ont été particulièrement bien accueillies au Brésil. Et leur venue était bien nécessaire pour relever le prestige de la vie monastique.

4° La toute-puissance des *Irmandades*. On appelle ainsi des confréries ou Tiers-Ordres qui, en dépit de toutes les ordonnances épiscopales, continuent à vivre *maçonnisées* et souveraines. Elles sont propriétaires des églises, gouvernent les paroisses, ordonnent les cérémonies et se font livrer par les curés de paroisse, pour les leur remettre quand elles le jugeront à propos, les clefs mêmes du Tabernacle. Ce sont des cultuelles, moins le nom.

En somme, on voit que les catholiques brésiliens n'ont pas su profiter de la liberté qui leur était accordée par le gouvernement, qu'ils en ont même étrangement abusé.

Le français d'aujourd'hui

— o —

Notre langue est en pleine décadence ; et, quoi qu'en pensent ceux qui l'écrivent, elle perd tous les jours davantage les plus précieuses de ses qualités, la propriété, la netteté, la clarté. Comment en serait-il autrement ?

Ouvrez un livre, une revue, un journal, et lisez. Je ne dis pas que vous aurez des surprises, car on s'accoutume à tout, mais vous pourrez faire une remarque tristement curieuse. C'est que, par un parti pris qui m'a toujours paru incompréhensible, entre le mot courant, que personne ne peut ignorer,

et un mot barbare, nouvellement mis au jour, lourd, mal bâti, disgracieux, et dont le seul avantage est de n'être pas français, très peu d'écrivains se décident pour le premier. Il se forme ainsi peu à peu une langue nouvelle, qui n'est pas encore celle de tout le monde, qu'on ose à peine parler, mais qu'on écrit, et qui, peu intelligible par elle-même, rend de moins en moins intelligible la vieille langue à laquelle elle se mêle, qu'elle gâte et qu'elle corrompt.

Je voudrais bien savoir par exemple, puisque « infatigable » existe, quel besoin a fait créer « inlassable » ! Je me demande en vain quelle supériorité le mot nouveau a sur l'ancien, et pourquoi tout le monde aujourd'hui l'emploie de préférence ! Est-ce parce qu'il viole une des règles les plus connues de la formation des mots ? Il faudrait en effet dire « illassable » et non pas « inlassable » : la règle est sans exception. J'ai beau chercher, je ne trouve pas la raison qui commence à faire écrire « impavide » au lieu d'« intrépide ». Et combien d'autres ! On ne dit plus « inquiétant », on dit « angoissant ». On écrit couramment et on dit « mondial, une politique mondiale », probablement parce qu'on disait déjà « une politique coloniale ». On dit « documenter, documentation », quand il était si commode de s'en passer. Au lieu de « résoudre, résoudre un problème, une difficulté », on a fait « solutionner », qui exhale une vague odeur de pharmacie. On ne se promène plus avec un chapeau sur la tête ; on se promène avec, sur la tête, un chapeau. On ne court plus comme un cerf, on court tel un cerf, etc.

Toutes ces élégances étaient inconnues il y a vingt ans. Ceux auxquels elles ne plaisent pas dans leur aimable nouveauté conservent encore la liberté de les laisser de côté. Elles ne se sont pas jusqu'à présent assez fortement imposées pour exclure les mots français et les locutions correctes. On ne risque, en les évitant, que de passer pour peu au fait de la mode littéraire, pour mal instruit des formes du beau langage, pour ignorant ou bourgeois, car c'est tout un. Celles au contraire qui latent d'un peu plus loin règnent aujourd'hui si souverainement qu'on risque d'être repris si on persiste à user des façons de dire plus pures qu'elles ont remplacées. L'homme qui dit ou écrit « fixer » pour signifier « regarder fixement » vous

corriger, comme d'une longueur inutile, si vous vous servez de cette seconde expression, la seule qui soit française en ce sens. Je pourrais citer d'édifiants exemples de ces corrections à rebours.

Lisez les livres publiés dans l'Université depuis une vingtaine d'années. Les références courantes n'y sont plus indiquées par la préposition « dans », — par exemple « on lit *dans* Plutarque », — mais par la préposition « chez », « on lit *chez* Plutarque ». C'est une faute certaine, mais ce n'est pas une faute nouvelle. Vaugelas, il y aura bientôt trois siècles, l'ayant rencontrée dans quelques auteurs de son temps, la nota comme vicieuse et réussit à en ôter le goût à ses contemporains ; elle ne reparut plus depuis ce moment jusqu'à nos jours. Comment se fait-il que nous l'ayons vue renaître ? et avec un caractère tellement impérieux qu'assurément les gens qui s'en servent jugeraient peu élégant, dans une composition, l'emploi de la forme qu'ils réprouvent, et qui n'en est pas moins la seule française, à l'exclusion de celle que leur exemple recommande. Et voilà à quoi on est exposé dans le siècle des lumières !

On n'ose plus employer, et l'on proscriera bientôt absolument les « qui » et les « que », dont assurément il ne faut pas abuser, mais qui n'en sont pas moins nécessaires à la charpente du style. C'est, je crois, la raison principale qui mérita à Brunetière d'être traité de « cacologue » par Son Élégance M. Pelletan.

On se sert, à la place, des participes présents, qui rendent le style mol et inconsistant, et d'ailleurs choquent dans cet emploi pour lequel ils ne sont pas faits.

Quel remède apporter à un mal qui paraît s'aggraver chaque jour et sera bientôt désespéré ?

Je n'en vois qu'un, nécessaire et suffisant.

C'est de se persuader enfin que l'écrivain ne dispose pas de la langue, et que si on dit qu'elle appartient à tout le monde, cela signifie surtout qu'elle ne dépend de personne. Toute entreprise sur la langue est une usurpation. La langue est impersonnelle. Le style au contraire est essentiellement personnel : c'est donc dans le style que l'écrivain doit chercher l'originalité, non dans la langue.

Guerre à la rhétorique et paix à la syntaxe ! disait Victor Hugo, qui cependant ne haïssait pas les nouveautés. Ajoutez :

Respect au dictionnaire ! et vous aurez la formule complète de la réforme intérieure que je réclame.

Mais la langue est déjà gâtée. Ici encore le remède est à la portée de tout le monde. On le trouvera dans la collection de nos grands écrivains. Pourquoi nous borner, selon la méthode romaine, à les étudier seulement pour les connaître. Suivons plutôt la méthode grecque : étudions-les pour les imiter, non pas dans le style, ce qui ne se peut qu'aux dépens de notre propre originalité, mais dans la langue, qui nous appartient, après leur avoir appartenu, qui est notre héritage. Nous verrons bientôt, à l'épreuve, qu'il n'est pas de sentiment, si délicat qu'il paraisse, que cette langue ne puisse exprimer ; pas de pensée, si élevée qu'elle soit, dont elle ne suffise à soutenir la grandeur. Elle a trop bien fait ses preuves pour qu'on en puisse douter.

P.-L. CLAUDEL.

Bibliographie

— DE SCRIPTURA SACRA, J. V. BAINVEL, lector theologiæ in Facultate catholica Parisiensi. 1 vol. in-8 de VIII-214 pp. Prix : 3 fr. ; *franco*, 3 fr. 25. — Librairie GABRIEL BEAUCHESNE ET Cie, 117, rue de Rennes, Paris (6e).

Ce livre est un exposé court, mais complet, des principales questions théologiques ayant trait à l'Écriture sainte. La première partie est toute documentaire. Partant de Léon XIII et de Pie X, on y trouve tous les documents officiels de nature à éclairer la question biblique : Encyclique *Providentissimus*, décisions de l'Inquisition ou de la Commission biblique, extraits de l'Encyclique *Pascendi* et du Décret *Lamentabili*, décrets du Concile du Vatican, du Concile de Trente, actes divers de l'Église sur la lecture de la Bible, etc. On y trouve également quelques textes choisis des théologiens et des saints Pères, les témoignages bibliques et judaïques, un choix enfin de témoignages hétérodoxes. La seconde partie est la mise en œuvre théologique. Après avoir dégagé avec toute la précision possible l'idée de livre divino-humain, on y traite tour à tour de l'inspiration, de l'inerrance, du canon, de l'authenticité de la Vulgate, des sens et de l'interprétation de l'Écriture, de

l'usage et du traitement de l'écriture. On devine que l'auteur a dû étudier avec un soin particulier tout ce qui touche à l'inspiration et à l'inerrance. Il n'existe pas, semble-t-il, de traité où les questions les plus délicates et les plus actuelles soient examinées de si près, à la double lumière des principes et des faits, sans autre vue que de saisir la pensée de l'Eglise pour dire ce qui est acquis et ce qui reste discutable, avec le souci unique de ne rien sacrifier de la vérité traditionnelle et de ne rien rejeter de ce qui serait progrès légitime.

— D' H. SCHLOESS. — INTRODUCTION A L'ÉTUDE DES MALADIES MENTALES, ouvrage traduit de l'allemand, par G. ARDILLIER, 1 vol. de la collection *Science et Religion* (série *Questions scientifiques*, nos 541-542). Prix : 1 fr. 20. Librairie BLOUD et Cie, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VIe).

Voilà un livre que beaucoup désiraient. Notre époque de surmenage et de névrose se caractérise de plus en plus, à un point de vue psycho-médical, par une abondance vraiment extraordinaire de troubles mentaux. Depuis la mélancolie ou l'hypocondrie, jusqu'à l'hystérie ou l'épilepsie, il y a loin sans doute. Cependant les professeurs, les prêtres, les pères de famille eux-mêmes, désiraient avoir entre les mains un ouvrage commode et clair, où toutes ces principales « psychoses » soient étudiées. C'est ce livre de vulgarisation que l'ouvrage du Dr Schloess est déjà en Allemagne.

Grâce à cette traduction, il sera désormais facile d'avoir sur les maladies mentales, sinon des connaissances étendues, du moins des notions précises.

— LE TRAVAIL DES FEMMES A DOMICILE, par le comte d'HAUSSONVILLE, de l'Académie française. Un vol. in-16 de 64 pages (collection *Science et Religion*, no 540). Prix : 0 fr. 60. BLOUD et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VIe). En vente chez tous les libraires.

Magnifique étude inspirée par une pitié généreuse et que recommandent suffisamment le nom et la qualité de l'auteur. L'attrait de la forme, une éloquence discrète et pénétrante, la précision des faits et la clarté du raisonnement s'unissent pour composer un des plaidoyers les plus convaincants que l'on ait écrits sur cette angoissante question. L'auteur ne se borne pas d'ailleurs à nous décrire la lamentable situation

des ouvrières à domicile. Il examine, avec une compétence qui n'étonnera pas, les remèdes que l'on peut proposer pour y remédier. Le bon sens, la sage modération et l'esprit si chrétien de ses conclusions convaincront les esprits réfléchis. C'est un ouvrage que l'on aimerait à voir entre les mains des directrices de grands magasins, ou sinon du grand public.

— VIE DE LA BIENHEUREUSE MARGUERITE-MARIE ALACOCQUE, de l'Ordre de la Visitation Sainte-Marie, publié par le Monastère de Paray-le-Monial. Un beau volume in-12, 2 fr. 75.

Ancienne Librairie Poussielgue, J. de Gigord, éditeur, rue Cassette, 15, Paris.

Les âmes religieuses et les âmes chrétiennes du monde feront leurs délices de ce livre écrit dans le milieu où a vécu Marguerite-Marie, à l'aide des documents originaux, et, comme dit Mgr de Nevers, avec la « mentalité visitandine » qui fait défaut à toutes les biographies que l'on connaît. Le scrupule, l'exactitude, la probité historique d'une part, et de l'autre la précision, la justesse, le langage et la pensée de la Bienheureuse font le charme et la valeur de cette œuvre.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES. Ancien Atelier de Madame Soucy. Dlle Marie Renauld, 154, Coin des rues du Roi et Laliberté, (ancienne rue de la Chapelle), Saint-Roch, Québec, Coupe et Confection des Soutanes, Pardessus, etc.

OUVRAGES DE M. L'ABBÉ HUARD

<i>Labrador et Anticosti</i> , 520 pp., carte et grav...	\$ 1.00
<i>Impressions d'un Passé</i> , VIII-366 pp.....	1.00
<i>Traité élémentaire de Zoologie et d'Hygiène</i> , 2 ^e ed., VIII-265 pp., ill.....	60
<i>Abrégé de Zoologie</i> , 130 pp., ill.....	20
<i>Le Naturaliste canadien</i> , revue mensuelle. Abonnement.....	1.00